

M. Jean Pierre Barbier  
Président du Conseil départemental de  
l'Isère Hôtel du département  
7 rue Fantin-Latour  
BP 1096  
38022 Grenoble Cedex 1

Grenoble, le 17 décembre

2019

Objet : lettre ouverte à Monsieur Jean-Pierre Barbier, Président du Conseil départemental de l'Isère

Monsieur,

Nous sommes éducateurs, éducatrices ou professionnel·le·s du soin et nous vous adressons cette lettre pour vous interpeller sur une situation qui vous concerne en premier lieu.

Nous accompagnons au quotidien des jeunes qui font tout pour essayer d'aller à l'école, de trouver un métier, un toit et une situation stable. Ces jeunes suscitent notre admiration par l'énergie, la force et le courage dont ils font preuve alors même qu'ils n'ont aucune famille pouvant les soutenir sur le sol français. Dans le jargon institutionnel, on les appelle **mineurs non accompagnés (MNA)**, anciennement appelés mineurs isolés étrangers (MIE). Nous les accompagnons du mieux possible malgré les difficultés que nous rencontrons.

Président du Conseil départemental, chef de file de l'action sociale, vous êtes responsable de leur situation et de leur futur. C'est donc votre devoir d'agir comme le ferait un de leurs **parents**. Or, dans votre appel à projet concernant l'hébergement et l'accompagnement des MNA confiés à l'aide sociale à l'enfance de l'Isère, qui fixe le prix à la journée de l'accompagnement de ces jeunes, nous constatons que vous avez choisi de **réduire de 20 %** le budget par jeune accompagné : il passe de **70 €** par jour en moyenne à **55 €**. Cela nous amène au constat suivant :

→ Les structures d'accueil sont en grande difficulté pour répondre à votre appel à projet, considérant qu'il n'est pas possible d'accompagner des enfants de manière décente en réduisant encore ce budget. Cela reviendra à devoir gérer des enfants à la chaîne, de manière maltraitante.

→ Ce budget est en moyenne **trois fois moins élevé** que celui des foyers qui accueillent les autres enfants confiés au Département (**150 €/jour/jeune**). Au regard de la loi, cela ressemble à une « distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine » (article 225-1 du Code pénal). Serions-nous face à une discrimination raciale ?

→ L'insuffisance de ce financement pousse des structures d'accueil à faire payer aux jeunes en contrat d'apprentissage leur nourriture, leur loyer, leurs vêtements, leurs

produits d'hygiène et d'entretien. On leur demande donc de subvenir à leurs besoins avec un salaire de 400 €/mois à 16 ans. Faut-il rappeler que la précarité peut exposer à de multiples dangers et peut même tuer ?

→ Les structures d'accueil, sous votre pression financière, continuent de mettre les jeunes tout juste majeurs à la rue. Nous vous laissons imaginer la violence d'une telle situation pour ces jeunes adultes en pleine construction. Il n'est pas tolérable que le Conseil départemental de l'Isère les abandonne à la misère, sans ressources et sans toit, et refuse encore à ce jour de les recevoir.

Nous avons donc quelques questions très simples à vous poser :

- Est-ce qu'à vos yeux, tous les enfants ne devraient pas bénéficier de la même prise en charge, qu'ils soient français ou étrangers ?
- Est-ce que vous payiez vous-même votre logement quand vous aviez 17 ans et étiez élève au lycée privé *Aux Lazaristes* à Lyon ?
- Mettriez-vous votre enfant à la rue à 18 ans sans aucune aide, en lui disant qu'il doit se débrouiller tout seul ?
- Avez-vous le sentiment d'assumer votre mission de protection de l'enfance quand vous abandonnez à la précarité des jeunes dont vous êtes responsable ?

Nous supposons que vous ne répondrez pas à cette lettre ouverte, pas plus que vous ne l'avez fait depuis le début de la mobilisation des jeunes étrangers victimes de votre politique. Sachez toutefois que **nous vous tenons pour responsable** de la détresse dans laquelle se trouvent ces jeunes. Nous exigeons que soient reconnus leurs droits au logement, à la formation et à l'accompagnement social, ainsi qu'un moratoire sur la rupture des contrats jeune majeur. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous forcer à assumer la mission de protection de l'enfance qui vous incombe.

Afin de rendre publique votre politique, nous appelons à un rassemblement devant l'Hôtel du Département le 20 décembre à 8h.

Le collectif travail social 38

avec le soutien de l'Union syndicale Solidaires et des organisations de la Coordination iséroise de solidarité avec les étrangers migrants (CISEM) : Apardap, CADTM, Casup, CIIP, DAL, La Patate Chaude, LDH, RESF, RUSF, CGT, FSU, PAS, Ensemble, EELV, PCF, Go Citoyenneté, NPA, PCOF

Copie à:

- Mme Sandrine Martin-Grand, vice-présidente du conseil départemental
- M. Alexis Baron, directeur général adjoint du pôle famille
- M. Philippe Gallien, directeur de la direction éducation jeunesse et sport
- Mme Emmanuelle Joseph, cheffe du service accueil en protection de l'enfance
- Mme Alizée Soullier, coordinatrice du service MNA
- Service MNA
- Service AJM
- Défenseur des droits
- Foyers de jeunes travailleurs de l'Isère
- ADATE
- Le Charmeyran
- La Sauvegarde de l'Isère
- Fondation OVE
- Les Apprentis d'Auteuil
- Le chemin
  
- Agence France Presse
- France 3 Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Dauphiné Libéré
- France Bleu Isère
- TéléGrenoble
- Place Gre'net
- Grenews
- Radio Grésivaudan
- News FM
- Le Postillon
- Le rouge et le vert
- Le travailleur alpin
- Alpes 1
- CRIC
- Ici Grenoble